

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 22 septembre 2020

En Normandie, les indicateurs de suivi épidémiologique témoignent d'une intensification de la circulation du virus. Une situation qui engage au renforcement du respect des gestes barrières et de la protection des plus vulnérables.

- **Le taux d'incidence**, c'est-à-dire le nombre de tests positifs pour 100 000 habitants, atteint désormais 71. Il dépasse largement la valeur de 50, considérée comme le seuil d'alerte, ce qui témoigne d'une circulation virale de plus en plus importante (le 18/09, il était de 58,25). Les grandes agglomérations concentrent la majeure partie des cas et dépassent pour les plus importantes l'incidence de 100.
- **Le taux de positivité des tests effectués poursuit sa progression et atteint 6,17%. Il est dans le seuil de vigilance, fixé entre 5 et 10%.**
- La circulation du virus reste particulièrement importante chez les jeunes (20-30 ans).
- **Le nombre de personnes hospitalisées augmente en continu**, avec 197 personnes hospitalisées (+ 20,9% depuis le dernier point de situation le 18/09).
- Au regard de la **dégradation des indicateurs de suivi épidémiologiques, deux nouveaux départements ont été classés en zone de circulation active du virus (ZCA)** le 20 septembre : le Calvados et l'Eure. Jusqu'à présent, seul le département de la Seine-Maritime était classé en ZCA. Ce classement permet au préfet, en concertation avec le directeur général de l'ARS et les élus locaux, de prendre **des mesures fortes dans la lutte contre l'accélération de la circulation du virus** afin de freiner sa propagation. En savoir plus :
<https://www.normandie.ars.sante.fr/trois-departements-classes-en-zone-de-circulation-active-du-virus>

Ce constat nous confirme que le virus est de plus en plus actif dans la région. L'ARS rappelle que chacune et chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la lutte contre le virus. Les gestes barrières restent le premier moyen de lutter contre l'épidémie, en l'absence de vaccin ou de traitement. Les personnes vulnérables doivent redoubler de vigilance pour elles-mêmes et l'ARS est mobilisée pour accentuer la protection des EHPAD et des personnes prises en charge à domicile.

Priorisation des dépistages

Une priorisation des tests est déployée sur l'ensemble de la région, afin de limiter davantage le rebond épidémique en fluidifiant l'accès aux tests pour les situations présentant un risque de transmission plus accru du virus.

L'ARS rappelle que les personnes non prioritaires doivent systématiquement prendre rendez-vous auprès des laboratoires afin de pouvoir bénéficier d'un test RT-PCR, au sein des locaux des laboratoires. Le test sera réalisé, en fonction des capacités des laboratoires de biologie médicale à traiter les demandes.

Pour les personnes prioritaires, tous les sites et plages de prélèvement sans rendez-vous leur sont désormais réservés. La priorisation est organisée avec les laboratoires de biologie médicale de ville et les laboratoires hospitaliers, sous la forme de sites de prélèvements dédiés ou de plages horaires de prélèvements réservées.

Les personnes prioritaires peuvent donc se faire dépister, avec ou sans rendez-vous :

- Dans l'ensemble des sites mobiles (« barnums ») de la région. Ces dispositifs leurs seront dorénavant réservés.
- Dans le cadre des plages horaires dédiées proposées par certains laboratoires d'analyse.

La priorisation des dépistages se conjugue à la poursuite de la hausse des capacités de tests pour augmenter encore le nombre de personnes testées. Ce faisant, cette priorisation assure une réduction des délais d'accès au prélèvement et aux résultats pour les situations les plus critiques afin de mettre en place rapidement l'isolement des cas confirmés et la quarantaine des personnes contacts à risque.

Liste des opérations de dépistages

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)
[Ainsi que les sites de dépistage sur rendez-vous sur Sante.fr](#)

Rappel – Personnes prioritaires

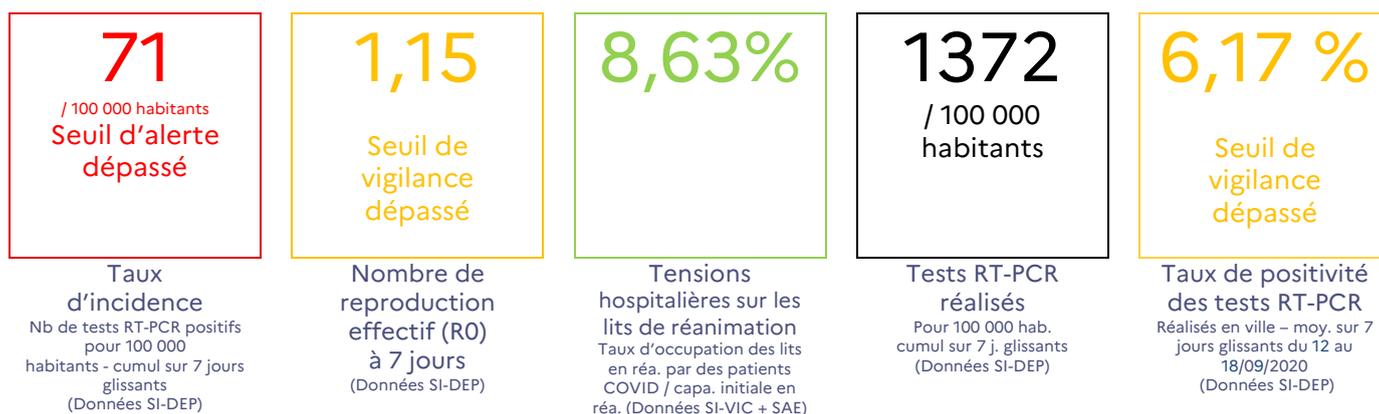
On entend par personnes prioritaires :

- Les personnes ayant une prescription médicale
- Les personnes symptomatiques
- Les personnes contacts à risque **d'un cas confirmé ou probable de COVID-19 inscrites dans CONTACT-COVID (sur présentation du mail ou du SMS de l'Assurance Maladie)**. *Seuls les tests des personnes contacts à risque d'un cas confirmé ou probable sont prioritaires. Ne sont pas considérés comme contact à risque les cas contacts de cas contacts, notamment le cercle familial. Leur test n'est donc pas prioritaire.*
- Les personnes pour lesquelles un test est recommandé par l'ARS dans le cadre d'une opération de dépistage ciblant un collectif à risque ou la population de territoires à circulation active du virus
- Les professionnels de santé, exerçant en établissements de santé ou établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ou au domicile de personnes âgées ou handicapées

Pour ces publics prioritaires, une prise en charge rapide doit être garantie, en visant un résultat en moins de 24h.

Indicateurs et chiffres-clés en Normandie au 22 septembre 2020

Indicateurs de suivi de l'épidémie



Définitions des indicateurs :

Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque

département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Hospitalisations et décès liés au COVID-19

Au 22 septembre, 197 personnes étaient hospitalisées en Normandie (+ 20,9 % par rapport au 18 septembre), dont 27 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 22 septembre (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie	Nouvelles hospitalisations sur 7 jours
Normandie	197 (16)	27 (5)	460 (1)	1993 (14)	110 (30)
14	29 (1)	4 (-1)	86 (0)	368 (1)	19 (4)
27	44 (5)	5 (3)	88 (0)	284 (5)	26 (12)
50	12 (0)	2 (0)	52 (0)	187 (0)	4 (-2)
61	12 (0)	1 (0)	44 (0)	262 (1)	6 (5)
76	100 (10)	15 (3)	190 (1)	892 (7)	55 (11)

Depuis le début de l'épidémie, 675 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Dépistages

Sur 7 jours glissants du 12 au 18/09/2020 :

- Calvados : 9178 patients testés dont 421 positifs
- Eure : 4818 patients testés dont 343 positifs
- Manche : 4061 patients testés dont 107 positifs
- Orne : 3040 patients testés dont 121 positifs
- Seine-Maritime : 17468 patients testés dont 1331 positifs

Clusters en Normandie

La Normandie compte 33 clusters en cours d'investigation par l'ARS :

	Total	EHPAD	Etablissements Handicap	Etablissements de santé	Etablissements scolaires et universitaires	Milieu professionnel	Sphère privée
Normandie	33	8	4	2	6	5	8
Calvados	6	1	1			1	3
Eure	6	2	1		3		
Manche	2				1		1
Orne	3	1				1	1
Seine-Maritime	16	4	2	2	2	3	3

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter les mesures barrières, y compris lors de rassemblements avec famille et amis.**

En organisant au mieux les rassemblements familiaux et festifs privés, nous pouvons nous protéger et protéger nos proches : privilégier les petits groupes, garder ses distances, s'équiper de masques grand public et de gels hydro alcooliques, préférer les espaces extérieurs, aérer les locaux, activer l'application « StopCovid », veiller à protéger en permanence les plus fragiles.